

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

| **Note :** Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Le livret d'épargne - Livret A.

- 1 Qu'est ce que le Livret A.
- 2 Fonctionnement de ce Livret d'épargne.
- 3 Comparaison du taux Livret A avec les autres livrets.
- 4 Questions / Réponses.

1 - Qu'est ce que le Livret A.

Le **Livret A** est le placement épargne le plus utilisé par les français. C'est un livret réglementé dont les fonds sont constamment disponibles et garantis par l'Etat. Le taux d'intérêt est calculé par la Banque de France les 15 janvier et 15 juillet de chaque année. Il est disponible uniquement dans les caisses d'épargne Ecureuil et à La Poste.

➤ Le livret ne donne accès ni au chéquier, ni aux cartes de paiement. Seule une carte de retrait pourra vous être proposée.

| **Note :** D'autres livrets d'épargne (LEP, Livret B, LDD) peuvent être détenus en même temps que le **Livret A**.

Qui peut bénéficier du Livret A ?

Un Livret A peut être détenu par toute personne :

- physique (majeure ou mineure) ;
- morale (sous certaines conditions).

➤ un seul livret A par personne.

2 - Fonctionnement de ce Livret d'épargne.

Dépôts et retraits d'un Livret A.

- Le dépôt minimal est de 1,50 € (1 € pour les enfants en âge scolaire) ;
- Les dépôts et retraits peuvent être effectués par chèque, espèces ou virements.
- Le montant maximum des dépôts est de 15.300 € pour une personne physique (intérêts non compris) ;
- Le montant maximum est de 76.500 € pour une personne morale (association, etc) ;
- Aucun versement mensuel n'est obligatoire ;

- > Les retraits sont limités à 762,25 EUR par semaine auprès de votre agence ;
- > La durée est illimitée.

Les intérêts du Livret A.

> Le **taux du Livret A** est de 2,75 % depuis le 01/08/2006.

Les intérêts sont :

- exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux ;
- calculés toutes les quinze semaines, le 1er et le 16 de chaque mois.

Note : Les intérêts s'ajoutent au capital et portent eux-mêmes intérêt. Ils sont capitalisés au 31 décembre de chaque année.

Evolution du taux de rémunération.	
Date	Taux
01/01/75	7,50 %
01/01/76	6,50 %
01/04/80	7,50 %
16/10/81	8,50 %
01/08/83	7,50 %
13/08/84	6,50 %
01/07/85	6,00 %
15/05/86	4,50 %
01/03/96	3,50 %
16/06/98	3,00 %
01/08/99	2,25 %
01/07/00	3,00 %
01/08/03	2,25 %
01/08/05	2,00 %
01/02/06	2,25 %
01/08/06	2,75 %
(date de dernière mise à jour : 01/01/2007)	

3 - Comparaison du taux Livret A avec les autres livrets.

Comparaison avec les autres livrets.					
	Dépôt minimum	Montant Maximum	Taux d'intérêt	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Livret A	1,50 €	personne physique : 15.300 € personne morale : 76.500 €	2,75 %	Exonéré	Exonéré
Livret B	1,50 €	Illimité	Libre	Imposable	Imposable
Livret bleu	15 €	personne physique : 15.300 € personne morale : 76.500 €	2,75 %	Exonéré	Exonéré
Livret épargne populaire (LEP)	30 €	7.700 €	3,75 %	Exonéré	Exonéré
Livret jeune	15 €	1.600 €	Libre (mais au minimum égal à celui du Livret A)	Exonéré	Exonéré
Livrets bancaires	15 €	Illimité	Libre	Imposable	Imposable
Livret du développement durable (LDD, anciennement CODEVI)	15 €	6.000 €	2,75 %	Exonéré	Exonéré

4 - Posez-nous vos questions à propos du Livret A.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinancelImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.